



**THE PROFESSIONAL ASSOCIATION
OF FOREIGN SERVICE OFFICERS
L'ASSOCIATION PROFESSIONNELLE
DES AGENTS DU SERVICE EXTÉRIEUR**

POLITIQUE DE L'APASE

Voyages

Le 9 août 2019

Dans la mesure du possible et du raisonnable, l'APASE se conforme à la Politique du Conseil national mixte relative aux voyages pour le président ou la présidente, les membres du Comité exécutif, le directeur exécutif ou la directrice exécutive ou toute autre personne qui se déplace pour le compte de l'APASE, sauf les membres du personnel. Voir : <http://www.njc-cnm.gc.ca/directive/d10/en>.

Dans des circonstances exceptionnelles, le Comité des finances peut autoriser des frais raisonnables additionnels pour un voyage non prévu en vertu de la directive du CNM.

Les voyages des membres du personnel sont assujettis à l'article applicable de leur convention collective.